



CENTURY 21[®]

Clé de Seine

HONORAIRES TRANSACTIONS

Les honoraires représentent un taux maximum T.T.C

Les honoraires seront à la charge de la partie désignée au mandat
(TVA à 20%)

PRIX DE VENTE DU BIEN	TAUX MAXIMUM	HONORAIRES TTC
De 0 € à 45.000 €	15 %	TTC
De 45.001 € à 90.000 €	12 %	TTC
De 90.001 € à 120.000 €	9 %	TTC
De 120.001 € à 140.000 €	8 %	TTC
De 140.001 € à 160.000 €	7 %	TTC
De 160.001 € à 230.000 €	6 %	TTC
De 230.001 € à 320.000 €	5,5 %	TTC
Supérieur à 320.001 €	5 %	TTC

HONORAIRES LOCATIONS



LOCATION À USAGE D'HABITATION

La rémunération est due par :

LE PROPRIÉTAIRE :

- 10€ maximum par m² pour honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de la rédaction du bail.
- 3€ maximum par m² pour les états des lieux.

LE LOCATAIRE :

- 10€ maximum par m² pour honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de la rédaction du bail.
- 3€ maximum par m² pour les états des lieux.



LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

La rémunération est due par le preneur.

Le montant des honoraires sera librement fixé entre les parties.

Carte professionnelle (CPI78012026000000054)

RCS Versailles – SIRET 106 787 260 00012

Garantie financière : GALIAN – 89 rue de la Boétie, 75008 Paris